

ANTICIPER LA FIN DES AIDES PUBLIQUES ET REBONDIR



NICOLAS HENCKES,
DIRECTEUR CLC
IMAGE: MARIE DE DECKER

Chers Membres, Chers Lecteurs,

Le début d'année a été plus compliqué que ce que nous avions espéré pour nos entreprises du secteur commerce. La fermeture des commerces dits non essentiels pendant quelques semaines, le décalage des soldes, le retrait des ouvertures dominicales ont été autant de mesures très douloureuses.

À cela s'ajoute bien évidemment le fait que le Ministre du Travail a donné instruction à l'ITM, en pleine crise économique majeure, de multiplier et muscler les contrôles des commerces sur les heures de travail des salariés le dimanche. Autant ce contrôle est évidemment légitime, autant le moment était mal choisi pour y procéder. Le résultat en est aujourd'hui une grande incertitude, le dispositif législatif étant incomplet, incohérent entre droit d'ouvertures des commerces et droit du travail et non adapté aux habitudes des consommateurs et des salariés qui sont souvent une seule et même personne. Sans compter que des magasins dont le modèle d'affaires est fondé sur les ouvertures dominicales voient leur avenir menacé. La clc est en contact étroit avec ses membres sur le sujet et a entamé des discussions avec les syndicats OGB-L et LCGB pour parvenir à un accord interprofessionnel dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes. Le ministère du travail en est informé et les partenaires sociaux espèrent pouvoir lui faire une proposition commune rapidement afin de rétablir une sécurité juridique pour tous.

Et désormais, il va falloir également commencer à songer à sortir des aides en tous genres. D'une part l'Etat ne pourra pas financer ces dépenses éternellement et d'autre part, ce n'est évidemment pas une bonne chose pour les entreprises que de survivre uniquement grâce à cette perfusion. La transition a déjà été amorcée pour le chômage partiel où les secteurs vulnérables ne pourront plus passer 100% de leur personnel en chômage partiel aussi facilement. À compter du 1^{er} mai 2021, au-delà de 50%, il faudra avoir fourni un plan de redressement, voire un plan de maintien

« IL VA FALLOIR SONGER À SORTIR DES AIDES EN TOUS GENRES »

dans l'emploi qui lui doit être signé avec un syndicat. Dans ce contexte, la clc promeut la mise en place de plans de maintien dans l'emploi sectoriels et aide ses fédérations affiliées qui le souhaitent sur ce chemin.

Ceci signifie également que si votre entreprise n'a pas procédé aux restructurations nécessaires ces derniers mois, il va falloir désormais se lancer sans attendre. Ce message ne vient pas que de la seule clc, mais est celui du Comité de conjoncture et qui sous-tend sa décision de resserrer les conditions pour obtenir le chômage partiel. Ce sont des choix difficiles, nous le savons, mais il est dans l'intérêt général que nos entreprises restent compétitives et viables sans ces aides qui n'avaient que pour but de leur laisser du temps pour se repenser et se relancer dans ce nouveau contexte économique. Nos salariés attendent aussi des réponses et ne peuvent rester en chômage partiel indéfiniment.

Regarder vers l'avenir, c'est aussi ce que nous ferons avec l'interview de Michel Reckinger, nouveau président de l'UEL. Un patron de PME à la tête de l'UEL, c'est forcément une bonne chose pour la clc et vous verrez qu'il est très proche de nos préoccupations.

Le dossier de ce numéro a été dédié quant à lui aux indépendants et à leurs différences de traitement par rapport aux salariés. Certaines différences sont justifiées, d'autres moins. Et la crise a rendu certaines injustices insupportables. Nous ferons donc un tour d'horizon des différentes problématiques dans ce numéro. La clc, au sein de l'UEL, continuera d'agir en faveur des intérêts des indépendants qui sont un rouage important de notre économie.